

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 20260033 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 20/02/2026

Objet : Décision attribution de la bourse au mérite pour l'année 2025

Nature : Arrêtés réglementaires

Matière : Finances locales - Divers

Date de télétransmission : 25/02/2026 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : Attribution Bourses au m_rite pour l_ann_e 2025.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20260220-20260033-AR

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 25/02/2026



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq

BP 80479

59208 Tourcoing Cedex

Tél. : 03 20 23 37 00

Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE,
DE LA JEUNESSE ET DE LA
PARENTALITE
DFCPAJI_D2026_0033

Attribution de bourses au mérite pour l'année
2025

Application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22 ;

Vu la délibération n° 5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 29 du 10 octobre 2020 relative à la création du dispositif « bourse au mérite »

Vu la délibération n° 49 du Conseil Municipal du 16 octobre 2021 relative à l'élargissement des critères des bourses au mérite ;

Vu la délibération n° 53 du Conseil Municipal du 15 décembre 2025 autorisant l'attribution de bourses au mérite ;

Considérant la volonté d'accompagner les jeunes Tourquennois émérites dans leur projet d'avenir en leur attribuant une bourse au mérite d'une somme de 750 € (sept cent cinquante euros) selon des critères définis ;

Considérant les 62 dossiers reçus conformes aux critères définis par délibération n° 49 du 16 octobre 2021,

DECIDONS

Article 1^{er} : d'attribuer une bourse au mérite de 750 € aux personnes désignées suivantes :

N°	NOM / PRENOM		
1	AIT LARBI Léna	32	HADDAD Fedwa
2	ALLAL SANCHEZ Amine	33	HADDAD Wided
3	ALLARD Axel	34	HELLEIN Esteban
4	ANTONIO Junior Precioso	35	HENS Ayleen
5	AOURAH Ayoub	36	HOTTON François
6	AZZAHIDI Sanaa	37	ISBLED Aline
7	BAERT Romain	38	LAHMAR Myriam
8	BARBOSA PIANGO Eduardo	39	LAPERSONNE David
9	BAUGNON Lilian	40	LAURENT Célie
10	BENZOHR Lyna	41	LAVAL DUPEROU Lou Gabriel
11	BESSER Abdallah	42	MACHMACH Abdelah
12	BOUEZ Enzo	43	MAHFOUD Lyes
13	BOUMAHDI Souhail	44	MAKELA HERY Pedro
14	BOUTEILLER Ambre	45	MAURIN Louis
15	BOUZAIANE Maël	46	MEDDAHI Emma
16	BUSEYNE Léa	47	MEDINA Luna
17	BUYSSSENS Eléonore	48	MOKRANE Zakara
18	CARPENTIER Lison	49	NASRI Mohamed El Amine
19	CHERIFI Lahna	50	OTMANE Méliana
20	CHIEB Syrine	51	OUANES Maelis
21	COGEZ Ambre Françoise	52	PLACE DESPREZ Léo
22	COLOMBO Inès	53	ROLLAND Nohan
23	CRAMPON Arthur	54	ROMANO SOARES Clara Rita
24	CROCQUEFER Amaury	55	SELMANI Lina
25	D'HAESE FERNANDES Chloé	56	SIEGNY TAYO Marie Victorine
26	DEFRENNES Maxime	57	SILINI Rayene
27	DELECROIX Eliot	58	TALENO Guymelle
28	DELHOMMEAU Sacha	59	TENNAH Chaïma
29	DEPIQUINY Louise	60	TENNAH Sirine
30	DERROUAZ Kenza	61	UGUEN Camélia
31	EL OUASSAISI Mohamed Amine	62	YEBKRA Ilyes

Le montant total des bourses attribuées s'élève à 46 500 € TTC.

Article 2 : Le règlement sera effectué par virement bancaire sur le compte des bénéficiaires repris à l'article 1^{er}. Les crédits inscrits au budget de l'exercice 2025 pourront être rattachés au budget de l'exercice 2026.

Article 3 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal et sera transcrite sur le registre des décisions.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera :

- Transmis aux services concernés pour application ;
- Transmis à Monsieur le Préfet du Nord, Préfet des Hauts-de-France ;
- Transmis à Monsieur le Trésorier de TOURCOING.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de Tourcoing dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication. Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE cedex, dans le délai de 2 mois à compter de la publication dudit arrêté. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télé-recours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le 20 FEV. 2026



Doriane BECUE
Maire de Tourcoing

Accusé réception en Préfecture le :

Publié sur le site Internet de la Ville le :

4/11/11

[Handwritten signature]

